

La conduite des criminels, moins quelques exceptions, a été bonne. La discipline a été strictement mise en vigueur et on a bien observé les règles.

Six criminels ont réussi à s'échapper de la cour de la prison, le 13 janvier 1876, mais ayant été poursuivis, ils furent repris et ramenés au pénitencier après quelque résistance. L'un d'eux reçut dans la jambe une blessure de fusil qui n'était pas dangereuse.

Le nombre des prisonniers dans le pénitencier, le 31 décembre 1875, a été de 52, savoir : criminels, 40 hommes et 1 femme, et 11 prisonniers militaires. Le 31 décembre 1876 il y en avait 78. Ce nombre était comme suit : criminels, 69 hommes et 5 femmes avec 4 prisonniers militaires.

La moyenne du coût par tête pour 1875 était \$275, et pour 1876, \$229.95.

Il y a eu une diminution du revenu produit par la fabrication des balais dans ce pénitencier, aussi pour les mêmes raisons qu'à St. Jean.

La condition sanitaire de la prison est tout ce que l'on pouvait désirer. Comme celui de St. Jean ce pénitencier occupe une position salubre.

L'école a été fréquentée par ceux qui ont besoin d'une éducation élémentaire. Le professeur, M. Cotton, n'épargne rien pour le progrès de ses élèves.

La chapelle catholique, comme le dit le rapport du chapelain, est beaucoup trop petite pour le nombre de ceux qui la fréquentent. On pourrait l'agrandir, à peu de frais, en ajoutant une partie de l'hôpital si le médecin était d'opinion que cela pourrait se faire sans danger.

Les prisonnières ont causé beaucoup de trouble et d'ennui. Leur conduite, comme me l'a rapporté le préfet, a été "très mauvaise, insubordonnée et indécente." Pour arrêter le mal j'ai conseillé à cet officier d'adopter des moyens de répression comme une pauvre diète, la réclusion solitaire et la coupe des cheveux. La matrone ne peut être continuellement avec elles pour réprimer leurs mauvais penchants, et elles profitent de son absence pour se conduire mal. Conséquemment elle demande la nomination d'une seconde matrone, et cette demande est appuyée par le préfet. Je pense la nomination nécessaire sous les circonstances que je viens de mentionner.

## PÉNITENCIER DE MANITOBA.

N'ayant pas encore visité ce pénitencier, je ne puis que soumettre les rapports du préfet et des chapelains ainsi que les statistiques.

Je pense que l'administration est bonne. Je n'ai rien appris, pendant l'année, pour m'inspirer une opinion contraire.

Les rapports des chapelains tendent à établir que le préfet remplit son devoir d'une manière efficace. La grande distance de ce pénitencier du centre de l'administration et de la source des avis et des informations qui peuvent être quelquefois nécessaires, ne peut qu'être un embarras pour le préfet. Il peut, en toute circonstance, demander des instructions par le télégraphe, mais généralement il lui faut compter sur son jugement et sa discrétion. Je pense qu'il a exercé ces facultés avec sagesse.

Le nombre des criminels, le 31 décembre 1875, était de 17; à la même date en 1876, il y en avait 15.

Le transport des criminels du pénitencier temporaire, au Fort de Pierre, au nouveau à la Montagne de Pierre, aura lieu demain, 1er février.

Je recommande que les affaires financières de ce pénitencier soient conduites comme jusqu'ici par le département des Finances, jusqu'à l'expiration de la présente année fiscale.

Le préfet a fréquemment démontré la nécessité d'une visite par l'inspecteur après l'entrée dans le nouveau pénitencier. Pour les raisons mentionnées dans mon dernier rapport je demande votre considération sur ce point.